

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DASCO 91-SG Subvention à l'association « Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine Saint Denis » (15 000 euros).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la convention du 7 novembre 2018 relative au soutien financier de l'association « Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine Saint Denis » (C.P.L.J. 93) domiciliée, 3, rue François Debergue 93100 Montreuil dont le montant est fixé à 60 000 euros par délibération du Conseil de Paris des 24, 25 et 26 septembre 2018 ;

Vu l'avenant n°1 du 6 août 2019, approuvé par délibération du Conseil de Paris des 11, 12 et 13 juin 2019 ;

Vu l'avenant n°2 approuvé par délibération du Conseil de Paris des 23 et 24 juillet 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Centre de promotion du livre de jeunesse Seine Saint Denis ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée à l'association Centre de promotion du livre de jeunesse Seine Saint Denis 3, rue François Debergue, 93100 Montreuil – SIMPA : 19546 / 2020_03767 (SG), 2020_03766 (DASCO).

Article 2 : La dépense correspondante, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2020, répartie comme suit :

- 10 000 euros au titre des relations avec les collectivités territoriales,
- 5 000 euros au titre des affaires scolaires et de la réussite éducative.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO